



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CHARENTE

Direction des Ressources Humaines,
Des Finances et de la Logistique Mutualisée
Bureau Interservices de l'Immobilier et de la logistique mutualisée

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

*ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES JARDINS
PREFECTORAUX*

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :
Le 15 février 2013 à 12h

SOMMAIRE

Article 1 -	OBJET, FORME et DUREE	3
1.1	Forme de marché - mode de passation	3
1.2	Durée d'exécution globale	3
1.3	Clause d'insertion – lot 1	3
Article 2 -	CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	3
Article 3 -	DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
Article 4 -	VARIANTE.....	4
Article 5 -	MODE DE REGLEMENT.....	4
Article 6 -	MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT	4
Article 7 -	MODALITES DE REMISE DES OFFRES.....	4
7.1	Contenu de l'offre	4
7.2	Remise de l'offre :.....	6
Article 8 -	RECEVABILITE DES CANDIDATURES - SELECTION DES OFFRES	6
Article 9 -	ATTRIBUTION DU MARCHÉ	8
Article 10 -	VISITE DES SITES.....	8
Article 11 -	MODIFICATION DE DETAIL DU DCE	8
Article 12 -	RETRAIT DES DOSSIERS - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	9

Article 1 - OBJET, FORME et DUREE

Le présent marché a pour objet de confier au titulaire l'entretien et l'aménagement des espaces verts sur les sites de la Préfecture de la Charente à Angoulême ainsi que sur le site de la sous-préfecture de Cognac pour l'année 2013.

La description des prestations et leurs spécifications techniques sont désignées dans le cahier des clauses particulières.

1.1 Forme de marché - mode de passation

Le présent marché est passé en application des articles 28 du code des Marchés Publics.
Il est fait application des dispositions de l'article 14 du code des marchés publics en incluant dans le présent cahier des charges une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Type du marché:

Le présent marché est un marché de service.

Les travaux seront dévolus en lots traités par marchés séparés comme suit:

- Lot 1: Entretien et aménagements des jardins de la préfecture à Angoulême.
- Lot 2: Entretien et aménagements des jardins de la sous-préfecture à Cognac

Les candidats ont la possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Le marché est conclu :

- soit avec un entrepreneur unique
- soit avec des entrepreneurs groupés solidaires ou conjoints

1.2 Durée d'exécution globale

Le marché doit prendre effet à sa date de notification pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2013.

Les délais particuliers sont détaillés à l'acte d'engagement.

1.3 Clause d'insertion – lot 1

La Préfecture de la Charente, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application pour le marché du lot 1 des dispositions de l'article 14 du code des marchés publics en incluant dans le cahier des charges de ce marché public une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

L'entreprise qui se verra attribuer le lot n°1, devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

A hauteur de 1 heure de travail minimum par tranches de 300,00 € H.T. de prestations facturées.

L'article 5 du CCP précise à cet égard les différentes modalités envisageables de mise en œuvre de cette action d'insertion.

Article 2 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Ce dossier comprend quatre (4) documents :

- 1°) le présent Règlement de la Consultation (RC);
- 2°) un Acte d'Engagement (AE);

3°) le Cahier des Clauses Particulières (CCP)

4°) l'Etat des Prix Forfaitaires (E.P.F) ;

Article 3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de **90 jours (quatre vingt jours)** à compter de la date limite de réception des offres fixée en page de garde du règlement de la consultation.

Article 4 - VARIANTE

L'entreprise peut proposer une variante sur le poste de désherbage des allées et des cours.

Article 5 - MODE DE REGLEMENT

Le mode de règlement retenu pour ce marché est le virement administratif sur le compte ouvert au nom du titulaire.

Article 6 - MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Les paiements seront par mandat administratif à 30 jours.

Les paiements seront adressés directement à l'adresse suivante :

Préfecture de Charente
7-9 rue de la Préfecture
DRHFLM
CS 92301
16023 ANGOULEME CEDEX

Les sommes dues au titulaire seront réglées dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture en bonne et due forme par la personne publique. Le taux des intérêts moratoires dus en cas de non respect du délai de règlement est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date de laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de 2 points (français)

Une avance pourra être versée au titulaire dans les conditions de l'article 87 du Code des Marchés Publics.

Le titulaire peut refuser le versement de cette avance et le préciser à l'acte d'engagement.

Il ne sera pas appliqué de retenue de garantie.

Article 7 - MODALITES DE REMISE DES OFFRES

7.1 Contenu de l'offre

Chaque candidat doit présenter une proposition complète entièrement conforme aux spécifications du dossier de consultation.

Le dossier à remettre par les soumissionnaires comprendra les pièces suivantes :

Pièces relatives à la candidature :

- Le formulaire « lettre de candidature » (DC1) dûment complété, daté et signé par le candidat. Dans le cas où le candidat représente un groupement d'entreprises, le formulaire DC1 est signé par tous les membres du groupement.
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (ou DC2).
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner (ou DC2).
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,
- Présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années (similaires aux prestations demandées au CCP), indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé (avec un référent et ses coordonnées téléphoniques).
- Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat.
- Une copie de l'attestation d'assurance avec les garanties,

Pièces relative à l'offre :

- l'acte d'engagement accompagné d'un R.I.B/R.I.P, et de la décomposition de prix forfaitaires renseignés, paraphés à chaque page et signés,
- le cahier des clauses particulières paraphé à chaque page et signé, ou un courrier engageant l'entreprise à respecté le CCP.
- le mémoire technique justifiant des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations dans les délais impartis, comprenant notamment :
 - ✓ la description des moyens techniques, humains (dont le personnel d'encadrement et sa présence envisagée) comprenant les modalités de mise en œuvre de la clause d'insertion (pour le lot 1),
 - ✓ la description de l'organisation pour l'exécution des prestations pour respecter les délais (comprenant les délais d'exécution des prestations principales);
 - ✓ la description de la politique environnementale menée accompagné des fiches techniques des produits utilisés

En application des dispositions de l'article 52 du CMP, avant de procéder à l'examen des offres, l'entité adjudicatrice se réserve le droit de demander aux candidats dont les candidatures seraient incomplètes, les pièces manquantes. Le délai accordé ne saurait être supérieur au délai de 10 j à compter de la date de demande des pièces manquantes.

Si l'entreprise souhaite présenter un (ou plusieurs) sous-traitants au moment de son offre, elle devra remplir un imprimé DC4 pour chaque sous-traitant, accompagné d'une déclaration écrite du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics (articles 43 et 44 du code des marchés publics).

L'offre peut être complétée éventuellement par d'autres documents datés et signés par la personne ayant pouvoir d'engager l'entreprise.

Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

7.2 Remise de l'offre :

Les offres devront être parvenues avant la date limite fixée en page de garde du règlement de la consultation, délai de rigueur.

Les offres seront présentées dans 1 seule enveloppe, sous pli cacheté portant l'indication suivante :

NE PAS OUVRIR

Marché public relatif à l'entretien des espaces verts des jardins Préfectoraux

Préfecture de Charente
7-9 rue de la Préfecture
DRHFLM
CS 92301
16023 ANGOULEME CEDEX

L'enveloppe sera envoyée par **LA POSTE** sous enveloppe recommandée ou remise contre récépissé à la même adresse, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Les réponses par courriel (e-mail) ou télécopies sont interdites.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Article 8 - RECEVABILITE DES CANDIDATURES - SELECTION DES OFFRES

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43 et 44 du code des marchés publics ou qui ne comportent pas les pièces mentionnées à l'article 6 du présent règlement de consultation après mise en œuvre de l'alinéa 1 de l'article 52 du CMP ou qui ne présentent pas les garanties techniques et financières suffisantes pour exécuter le marché ne sont pas admises.

Seules les enveloppes contenant les offres des entreprises dont la candidature aura été jugée recevable seront ouvertes.

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre jugée la plus économiquement avantageuse au regard des critères d'attribution énoncés, avec la pondération suivante :

Valeur technique de l'offre : Moyen technique et humain – mise en œuvre de la clause d'insertion pour le lot 1 : 20%. Organisation pour l'exécution du chantier et délai : 15 %, Politique environnementale – fiches produits : 10%,	45 %
Prix : (Le moins-disant aura la meilleure note ; les autres offres seront notées par rapport au prix du moins-disant et du plus-disant, non considérées les offres jugées anormalement basses et anormalement hautes)	55%

N.B. La teneur de l'offre sera appréciée en exploitant les documents (informations et références) transmis par le candidat.

Le cas échéant, et dans le respect de l'égalité de traitement des candidats, la préfecture de la Charente pourra négocier sur tous points (organisationnels, rémunération, délais...) avec les sociétés ayant présenté les offres les mieux placées au regard des critères indiqués ci-dessus (maximum de 3 sociétés).

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en montant hors taxes au marché prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié à partir des documents ci-dessus qui sera pris en considération.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, d'un prix forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera considérée non cohérente et sera éliminée.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

Les candidats ne sont pas autorisés à formuler dans leur offre des réserves sur la clause obligatoire d'insertion par l'activité économiques (lot1). Une offre qui ne satisferait pas à cette condition d'exécution sera déclarée non-conforme au motif du non respect du cahier des charges.

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

Le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

Article 9 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ

A l'issue de l'analyse et du jugement des offres, le candidat retenu en sera avisé par simple courrier.

Il devra alors produire :

- L'état annuel des certificats reçus (NOT2), ou les attestations visées à l'article 46 du code des marchés publics (copie simple des certificats fiscaux 3666 relatif à l'année 2012, accompagnée d'une copie simple des attestations sociales) permettant d'attester que la société est en règle au regard de ses obligations sociales et fiscales.
- L'attestation d'assurance en cours de validité

Le délai pour fournir ces pièces ne pourra excéder 5 jours ouvrés à compter de la réception de la demande par le Pouvoir Adjudicateur. Il est en conséquence possible de joindre ces attestations dans le dossier initial.

A défaut de recevoir les documents requis dans les délais, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter l'offre.

Après signature de l'acte d'engagement par le représentant du Pouvoir Adjudicateur, le marché sera ensuite notifié. La date de réception de la décision de la personne publique vaut date de notification.

Article 10 - VISITE DES SITES

La visite des lieux préalablement à l'établissement de l'offre est obligatoire, un bon de visite sera remis et devra être joint à l'offre:

Les entreprises devront IMPERATIVEMENT fixer préalablement un rendez vous avec :

Lot 1 : Angoulême

M. Thierry PAJAUD – 05 45 97 63 55 ou Mme Sylvie BOULEUX – 05 45 97 61 88

Lot 2 : Cognac

M. Laurent RINALDI – 05 45 82 00 60

Au cours de cette visite, les candidats seront avisés de toutes les difficultés d'exécution, des impératifs et du volume des prestations. Toutes les explications utiles leur seront données sur les documents constituant l'offre.

Il n'y aura pas de convocation individuelle ;

Article 11 - MODIFICATION DE DETAIL DU DCE

Des modifications de détails pourront être apportées au plus tard **DIX (10) jours** avant la date fixée pour la remise des offres, les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Article 12 - RETRAIT DES DOSSIERS - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les DCE seront retirés sur demande écrite (courrier, fax ou courriel) auprès de :

ETAT-PREFECTURE DE LA CHARENTE
DRHFLM
Bureau Interservices de l'Immobilier et de la Logistique Mutualisée
7-9 rue de la préfecture
CS 92301
16 023 ANGOULEME CEDEX

Fax : 05 45 97 61 66

Courriel : francis.morange@charente.gouv.fr

Une copie du mail devra être systématiquement adressée à :
sylvie.bouleux@charente.gouv.fr

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires d'ordre administratif qui leur seraient nécessaires, les candidats devront s'adresser à :

M. MORANGE Francis
Tel : 05 45 97 62 94 - Portable : 06 07 17 90 66 - Fax : 05 45 97 61 66
courriel : francis.morange@charente.gouv.fr

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires d'ordre technique qui leur seraient nécessaires, les candidats devront s'adresser à :

Mme BOULEUX Sylvie (Préfecture Angoulême) - Tel : 05 45 97 61 88
courriel : sylvie.bouleux@charente.gouv.fr

M. PAJAUD Thierry (Préfecture Angoulême)- Tel : 05 45 97 63 55
courriel : thierry.pajaud@charente.gouv.fr

M. RINALDI Laurent (Sous Préfecture de Cognac) – Tél : 05 45 82 00 60
courriel : laurent.rinaldi@charente.gouv.fr

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré le dossier au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.